Taxes/redevances **2023**

Sauf mention contraire, règlements votés pour l’exercice.

Centimes additionnels au précompte immobilier.

Taxe additionnelle à l’I.P.P.

Redevance communale relative à l’enregistrement d’une demande de changement de prénom(s) (exercices 2019 à 2024 inclus).

Taxe sur les constructions et reconstructions (exercices 2019 à 2024 inclus).

Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers.

Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs.

Taxe communale indirecte sur la distribution d'écrits publicitaires ou d’échantillons publicitaires.

Taxe communale sur les établissements bancaires et assimilés.

Redevance d’emplacement sur les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public communal (exercice 2023).

Taxe communale sur la force motrice (exercices 2019 à 2024 inclus).

Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés (exercices 2019 à 2024 inclus).

Redevance communale sur les célébrations civiles de mariage le samedi à partir de 12 heures (exercices 2020 à 2024 inclus).

Redevance communale pour la célébration d’un mariage - à la demande des futurs époux - dans le Parc du Bailli (rue des Comtes de Robiano) ou dans le théâtre de verdure de la Maison rurale (Grand’Place de Wauthier-Braine, 16) (exercices 2023 et 2024)

Taxe communale sur les panneaux publicitaires.

Taxe communale sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé.

Redevance communale fixant la contribution financière à charge des participants à diverses activités organisées par la commune.

Redevance communale sur le traitement des dossiers d’urbanisme et d’environnement et, le cas échéant, la délivrance

du document concerné

Redevance communale pour les prestations techniques effectuées par les services communaux.

Taxe communale indirecte sur la distribution d’écrits publicitaires ou d’échantillons publicitaires.

Redevance communale pour les prestations techniques effectuées par les services communaux.

Redevance communale sur la délivrance de renseignements administratifs et la copie de documents administratifs.

Taxe communale sur les secondes résidences.

Taxe communale sur le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique (zone

bleue).

A voter au CC de janvier !

Redevance communale sur les travaux administratifs spéciaux (exercices 2021 à 2024 inclus).

Redevance communale sur l'enlèvement des versages sauvages de déchets exécuté par la Commune (exercices 2019

à 2024 inclus).